

Schéma synoptique de la procédure

Le schéma ci-dessous synthétise l'ensemble des démarches que peut engendrer une demande d'autorisation. On peut le résumer par les étapes suivantes :

1. **Le propriétaire transmet le formulaire** de renseignements à la commune pour présenter l'usage du local que lui-même ou le locataire compte faire ;
2. **La commune définit la procédure** et les éventuels compléments d'information ou documents à fournir ;
3. **La commune délivre l'autorisation** (si nécessaire) ;
4. **Les travaux sont réalisés** ou les équipements sont mis en place ;
5. **La commune délivre le permis d'utiliser** après contrôle de la conformité de l'usage du local.

Halles modulables

Schéma synoptique de la procédure

